

Règlement intérieur USH Basket

➤ Entraînements

- ❖ La tenue minimum exigée lors des entraînements est : 1 short, 1 tee-shirt, 1 paire de basket à usage exclusive pour le gymnase et 1 bouteille d'eau, le tout dans un sac de sport.
- ❖ Le port des bijoux, de montres ou autres fantaisies, est interdit pendant les entraînements. De plus ils peuvent être dangereux durant la pratique de notre sport.
- ❖ Les horaires des entraînements doivent être scrupuleusement respectés.
- ❖ Prévenir l'entraîneur en cas de retard ou d'absence.
- ❖ Le joueur ou la joueuse doit respecter les consignes de son entraîneur.
- ❖ Le joueur ou la joueuse doit respecter ses partenaires.
- ❖ Le joueur ou la joueuse doit respecter le matériel et les installations mis à leur disposition.
- ❖ Le joueur ou la joueuse n'est pas sous la responsabilité de l'entraîneur avant et après l'entraînement.

Si ces points ne sont pas respectés l'entraîneur peut exclure temporairement ou définitivement le joueur ou la joueuse.

➤ Matches

- ❖ La tenue minimum exigée lors des matches est : 1 short (fourni par le club), 1 maillot (fourni par le club), 1 paire de basket à usage exclusive pour le gymnase et 1 bouteille d'eau, le tout dans un sac de sport.
- ❖ Le port des bijoux, de montres ou autres fantaisies, est interdit pendant les matches. De plus ils peuvent être dangereux durant la pratique de notre sport.
- ❖ Les horaires des convocations pour les matches doivent être scrupuleusement respectés.
- ❖ Prévenir l'entraîneur en cas de retard ou d'absence.
- ❖ Présence obligatoire lors d'un match si son coach le convoque. Une seule absence sera tolérée par saison.
- ❖ Le joueur ou la joueuse doit respecter les consignes de son entraîneur.
- ❖ Le joueur ou la joueuse doit respecter ses partenaires, ses adversaires ainsi que les décisions de l'arbitre.
- ❖ Les parents accompagnateurs doivent respecter les adversaires et les décisions de l'arbitre.
- ❖ **Les parents doivent assurer un minimum de 5 déplacements dans la saison.**

➤ Sanctions pour non respect du règlement

- ❖ Le joueur ou la joueuse absent(e) de l'entraînement sans prévenir l'entraîneur ne sera pas convoqué au match.
- ❖ Le joueur ou la joueuse qui a détérioré le matériel mis à sa disposition devra le rembourser.
- ❖ **Le joueur ou la joueuse ayant des problèmes de discipline lors des matches, (faute technique) devra arbitrer ou faire des tables de marques lors des matches de jeunes.**
- ❖ **Le joueur devra régler l'amende réclamée par le comité pour chaque faute technique**

Le joueur sera suspendu de match en compétition jusqu'au règlement de la somme due.

Signature avec la mention Lu et approuvé, le